



Droit sur la garde d'enfant pour le père

Par **anaïs25**, le **14/02/2010** à **14:44**

Bonjour,

J'ai un bébé d'une petite semaine et je ne suis plus avec le père donc je voulais savoir à quel âge il pouvait avoir l'enfant le week-end et si c'était obligatoire.

Par **Marion2**, le **14/02/2010** à **14:49**

Bonjour,

Tout dépend si le père l'a reconnu.

Si c'est le cas, il faudra saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il statuera le le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.

Pour l'instant, occupez-vous de votre bébé et si le père veut le voir, ne refusez pas de le recevoir chez vous.

Bon courage.